

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1151

Lyon 5e - Echange foncier entre la Ville de Lyon et la SACVL en vue de l'aménagement du jardin André Malraux - Site de l'Antiquaille - EI 05110 - 05133 et 05244 - N° d'inventaire entrant 05110V001 - Régularisation et sortant 05133A00 - 05133T001 - 05244T001 - Affectation d'une partie de l'AP 2015-1 - Opération 05110001 - Programme 00020

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 1 JUIN 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 JUIN 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1151 - LYON 5E - ECHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA SACVL EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU JARDIN ANDRE MALRAUX - SITE DE L'ANTIQUAILLE - EI 05110 - 05133 ET 05244 - N° D'INVENTAIRE ENTRANT 05110V001 - REGULARISATION ET SORTANT 05133A00 - 05133T001 - 05244T001- AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1 - OPERATION 05110001 - PROGRAMME 00020 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2012/4676 du 2 juillet 2012, n° 2014/656 du 24 novembre 2014 et n° 2014/662 du 24 novembre 2014, vous avez approuvé l'opération pour l'aménagement du jardin des Minimes, rebaptisé « Jardin André Malraux ».

Par délibération n° 2015/959 du 16 mars 2015, vous avez approuvé le vote d'une partie des AP et le lancement des opérations qui nécessitent la réalisation d'études et de marchés, en amont du vote de la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 et dont l'exécution doit intervenir avant la fin de l'année 2015, dont celle 2015-1 « acquisitions foncières », programme 00020 « tous secteurs ».

L'opération d'aménagement du site de l'Antiquaille intégrera, outre la construction ou la rénovation d'immeubles, principalement à destination de bureaux et de logements, des espaces à vocation publique et notamment, le futur jardin public André Malraux qui constituera un prolongement naturel du jardin des Minimes et dont vous avez approuvé la réalisation par délibérations n° 2012/4676 du 2 juillet 2012 et n° 2014/656 du 24 novembre 2014.

L'aménagement de ce futur jardin, d'une surface totale d'environ 1 790 m<sup>2</sup>, sera réalisé par la Ville de Lyon sur une partie de la parcelle cadastrée AL 22 et son emprise foncière, constituée par le volume 66 visé à l'Etat Descriptif de Division en Volumes en cours d'établissement. L'emprise foncière ad hoc sera cédée par la SACVL à la Ville de Lyon.

De son côté, la Ville de Lyon est propriétaire de parcelles foncières, cadastrées AL 31, 32, 37, 38, 136 et 160, situées en bordure du site de l'Antiquaille sises rue de l'Antiquaille, place des Minimes et montée du Chemin Neuf à Lyon 5<sup>e</sup>, acquises des Hospices Civils de Lyon, par voie d'échange, le 28 décembre 1937 en vue d'un projet d'élargissement des voies considérées qui a été abandonné depuis lors. Ces parcelles, d'une superficie totale de 1 050 m<sup>2</sup>, figurent en zone URP au Plan Local d'Urbanisme.

La SACVL souhaitant acquérir les parcelles de la Ville de Lyon précitées, à savoir AL 31, 32 (en partie), 37, 38, 136 et 160 (en partie), comprenant murs, tréfonds et galeries et totalisant environ 932 m<sup>2</sup>, il est envisagé de procéder à un échange de terrains en l'état avec établissement d'un document

d'arpentage au préalable, avec soulte entre ces parcelles de terrain et le volume 66 support foncier notamment du nouveau jardin.

La cession corrélative d'une emprise de 932 m<sup>2</sup> par la Ville de Lyon à la SACVL et de 1 790 m<sup>2</sup> par la SACVL à la Ville de Lyon génère le paiement d'une soulte de 86 000 € au bénéfice de la SACVL, conformément à l'avis de France Domaine en date du 21 avril 2015.

Les parcelles de terrain appartenant à la Ville de Lyon dépendant du domaine public communal, il convient, préalablement à la cession, de procéder à leur déclassement, sachant que leur désaffectation a été constatée par arrêté en date du 5 mai 2015 pris après avoir recueilli l'avis de M. le Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement.

Les frais notariés, estimés à 4 400 euros, seront supportés pour moitié par la Ville de Lyon et la SACVL. Ils se seront à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « acquisitions foncières », programme 00020 « tous secteurs ».

Vu les délibérations n° 2012/4676 du 2 juillet 2012, n° 2014/656 du 24 novembre 2014, n° 2014/662 du 24 novembre 2014 et n° 2015/959 du 16 mars 2015 ;

Vu l'arrêté de désaffectation en date du 5 mai 2015 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 21 avril 2015 ;

Vu le projet d'acte d'échange ;

M. le Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement ayant été consulté le 30 avril 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. Le Conseil municipal prononce le déclassement des parcelles cadastrées AL 31, 32 (en partie), 37, 38, 136 et 160 (en partie) sises sur le site de l'Antiquaille à Lyon 5<sup>e</sup>, d'une superficie de 932 m<sup>2</sup>.

2. L'échange foncier aux conditions précitées moyennant le versement d'une soulte par la Ville de Lyon au profit de la SACVL est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document y afférent.

4. Les frais notariés seront pris en charge pour moitié par la Ville de Lyon et la SACVL.

5. Cette opération 05110001 « acquisition d'un volume » sera financée par l'affectation AP 2015-1 « acquisitions foncières », programme 00020 « tous secteurs ».

6. Conformément aux dispositions arrêtées au Plan d'Equipeement Pluriannuel, la dépense en résultant, soit une soulte de 86 000 euros et les frais notariés estimés à 2 200 euros, sera financée à partir des crédits de paiement inscrits au budget de la Ville de Lyon sur le programme 00020 - opération 05110001, AP 2015-1 et sera imputée au chapitre 21, natures 2113 et autres, fonction 823, selon l'échéancier suivant susceptible de variations compte tenu des aléas ou autres pouvant survenir :

- 2015 : 88 200 euros.

7. Les modifications (entrée, sortie et régularisation) apportées au patrimoine de la Ville de Lyon seront réalisées conformément aux dispositions budgétaire et comptable de la M14, comme suit :

Etat	N° d'inventaire	Désignation	Surface cédée m²	Surface de l'EI m²	Compte nature	Montant €	Observations
Sortie	05133A000	Bâtiment	/	/	2138	/	Ce Bâtiment a été détruit.
Sortie	05133T001-04	Terrain (parcelles AL 38 - 37 – 160 (en partie)	132,00	221,00	2115	Valeur France Domaine 93 000 euros	La Ville de Lyon reste propriétaire de 89 m² (05133T001-05)
Sortie	05244T001-02	Terrain (parcelles AL 31 – 136 – 32 (en partie)	800,00	1 113,00	2113		La Ville de Lyon reste propriétaire de 313 m² (05244T001-03)
Archivé	05244T001-03	Terrain (parcelles AL 33 – 32 (en partie)		313,00	2113	/	Ce terrain est regroupé sous l'EI 05110 « Jardin André Malraux »
Entrée	05110T002-01	Terrain (parcelles AL 33 – 32 (en partie)		313,00	2113	/	Intégration des parcelles de l'EI 05244 à l'EI 05110
Entrée	05110V001	Volume 66		1 790,00	2113	Valeur France Domaine 179 000 euros	Echange parcelles contre volume Soulte au profit de la SACVL 86 000 euros
Entrée	05110V001	Frais notariés - Volume 66				2 200,00	
Modification	05110T001	Terrain (parcelle AL 41)		267,00	2113	/	Modification du compte nature

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY